

COMMUNE DE LANMODEZ
CÔTES D'ARMOR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 23 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION : 17/03/2023 MEMBRES EN EXERCICE : 11 MEMBRES

L'an deux mille vingt-trois, le vingt trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ légalement convoqué, s'est assemblé, en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Lydie DOMANCICH, Maire.

PRÉSENTS (9) : DOMANCICH Lydie, LOGNONÉ Jamila, DHABIT Nicole, LE MERRER Daniel, LAHAYE François, POSTADJIAN Guillaume, PARANTHOËN Rémi, PRIGENT Guy, CHAMPAGNAT Pascal.

ABSENTS (2) : TARLET Juliette, donne pouvoir à LOGNONÉ Jamila ; TUFFIER Olivier, donne pouvoir à CHAMPAGNAT Pascal.

Secrétaire de séance : PRIGENT Guy

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
POUR L'AMENAGEMENT DE DISPOSITIFS DE SECURITE DANS LE BOURG RD 20

Dans l'attente du projet de requalification globale du Bourg, programmé courant 2024, les élus de la commune de Lanmodez souhaitent aménager des dispositifs de sécurité dans le Bourg, afin d'apporter une réponse immédiate en matière de réduction de la vitesse et de la sécurisation des lieux.

Pour ce faire, la Commune sollicite, auprès des services compétents du Département des Côtes d'Armor, l'autorisation d'occuper le domaine public départemental pour l'aménagement de la Rue de la Mairie, sur la route départementale n° 20.

La proposition de convention avec le Département des Côtes d'Armor est annexée à la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention relative à l'aménagement de dispositifs de sécurité dans le Bourg, sur la RD n° 20.

MOUILLAGES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Considérant la décision de l'association Les Tadornes de ne pas renouveler la convention avec la mairie pour l'entretien des corps-morts de la zone de mouillage de Pors Guyon,
Le conseil municipal, suite à l'avis du Conseil des Mouillages, réuni le 13 mars 2023,

Après en avoir délibéré, avec :

CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (Guy PRIGENT)
POUR : 10

ADOPTE le Règlement Intérieur des Mouillages tel qu'annexé à cette délibération, pour une mise en application au 1^{er} avril 2023,

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

TARIFS RANDO GITE 2023

Madame La Maire propose une augmentation des tarifs du rando gîte en 2023, comme suit :

TARIFS	2022	PROPOSITION
Nuitée	22	24
Petit déjeuner	5	6
Gîte complet	500	550
Tarif enfant – de 12 ans	12	13
Pour 15 personnes minimum, 3 nuits minimum	De 22 à 20	De 24 à 22
Si chambres doubles complètes proposer chambre pour 4 au tarif pour 3 soit :		72
Forfait ménage	120	150
Forfait douche	2	4
Location salle de restaurant seule (Actuellement correspond à 3 nuitées + taxe de séjour)	135	150

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'adopter l'ensemble des tarifs du rando gîte pour l'année 2023 conformément aux propositions ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le budget 2023 de la commune a été présenté par Madame Sevenet perceptrice à Lannion détachée pour l'aide aux collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2022, soit :

- Foncier bâti : **37.53 %**

- Foncier non bâti : **69.78 %**

BUDGET RANDO GITE COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTÉ le Compte de Gestion 2022 du Budget Rando Gîte.

**BUDGET RANDO GITE
COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Compte Administratif 2022				
		Dépenses	Recettes	Excédent (+) ou Déficit (-)
Exercice 2022	Section de Fonctionnement	51 604.86 €	52994.07 €	+ 1 389.21 €
	Section d'Investissement	4 694.90 €	8 756.75 €	+ 4 061.85 €
Reports de l'exercice 2021	Report en Section de fonctionnement		+ 1 000.00 €	
	Report en Section d'investissement (001)		+ 20 527.22 €	
Résultat cumulé en Fonctionnement au 31/12/2022				+ 2 389.21 €
Résultat cumulé en Investissement au 31/12/2022				+ 24 589.07 €

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT, Madame La Maire se retire de la salle, le Conseil Municipal élit Nicole DHABIT, Présidente de séance.

Nombre de membres présents au moment de ce vote : **10**

Vu l'approbation du Compte administratif 2022 du Budget Rando Gîte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTÉ le Compte Administratif du Budget Rando Gîte pour l'exercice 2022.

**BUDGET RANDO GITE
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Rando Gîte de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif 2022 fait apparaître un excédent de Fonctionnement de **2 389.21 €** et un excédent d'Investissement de **24 589.07 €**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit **2 389.21 €**, au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2023 Rando Gîte.

DÉCIDE d'affecter l'excédent d'investissement, soit **24 589.07 €**, au compte 001 (excédent d'investissement reporté) de la section d'investissement du Budget Primitif 2023 Rando Gîte.

**BUDGET RANDO GITE
BUDGET PRIMITIF 2023**

Après avoir entendu Madame Le Maire présenter la proposition de Budget Primitif 2023 pour le Budget Rando Gîte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE pour l'inscription des crédits au Budget Primitif 2023 du Budget Rando Gîte, selon le document annexé à cette délibération.

**BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal.

**BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Compte Administratif 2022				
		Dépenses	Recettes	Excédent (+) ou Déficit (-)
Exercice 2022	Section de Fonctionnement	351 311.29 €	468 444.42 €	+ 117 133.13
	Section d'Investissement	76 532.27 €	89 756.79 €	+ 13 224.52 €
Reports de l'exercice 2021	Report en Section de fonctionnement		+ 14 999.67 €	
	Report en Section d'investissement (001)		- 23 474.24 €	
Résultat cumulé en Fonctionnement au 31/12/2022				+ 132 132.80
Résultat cumulé en Investissement au 31/12/2022				-10 249.72 €

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT, Madame La Maire se retire de la salle, le Conseil Municipal élit Nicole DHABIT, Présidente de séance.

Nombre de membres présents au moment de ce vote : **10**

Vu l'approbation du Compte administratif 2022 du Budget Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le Compte Administratif du Budget Principal pour l'exercice 2022.

**BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif 2022 fait apparaître un excédent de Fonctionnement de **132 132.80 €** et un déficit d'investissement de **10 249.72 €**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter l'excédent de Fonctionnement, soit **132 132.80 €**, entièrement à la section d'Investissement du Budget Primitif 2023 de la Commune de Lanmodez.

DÉCIDE d'affecter le déficit d'investissement, soit **10 249.72 €**, au compte 001 (déficit d'investissement reporté) de la section d'investissement du Budget Primitif 2023 de la Commune de Lanmodez.

**BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF 2023**

Après avoir entendu Madame Le Maire présenter la proposition de Budget Primitif 2023 pour le Budget Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE pour l'inscription des crédits au Budget Primitif 2023 du Budget Principal, selon le document annexé à cette délibération.
